

An aerial photograph of a town, likely Eau-Vives, showing a dense residential area with a river winding through it. A prominent church spire is visible in the center. The text is overlaid on the image in a white, hand-drawn font.

NOTRE PAROISSE DEMAIN

ASSEMBLÉE INFORMELLE

JEUDI 23 JANVIER 2020

EAUX-VIVES 19 HEURES

1. QUI SOMMES-NOUS ?
2. POURQUOI FUSIONNER ?
3. COMMENT SERA LA NOUVELLE PAROISSE ?
4. PROCESSUS DE FUSION



1. QUI SOMMES-NOUS ?



UN PEU D'HISTOIRE

- 1840 Deux paroisses,
Eaux-Vives et Plainpalais
- 1944 Jonction et Champel
- 1956 Roseraie et Malagnou
- 1956 Sept paroisses, avec les Acacias
détachés de Carouge



UN PEU D'HISTOIRE (SUITE)

1956 Sept paroisses

1991 Fusion Plainpalais et Acacias

1996 Fusion Plainpalais-Acacias
avec Jonction et Roseraie

2000 Fusion Champel et Malagnou

2020 Une seule paroisse ?

*Pendant 180 ans, notre Eglise a su
s'adapter à la réalité du terrain.*

UN PEU D'HISTOIRE (FIN)

- 2017 Projet de fusion des quatre paroisses de la rive gauche, y compris St-Pierre
- 2018 Projet de fusion des trois paroisses Mission et communication communes
- 2019 Le processus de fusion est précisé Temple de Plainpalais remis au Lab
- 2020 24 mai Vote sur la fusion



ÉTAT DES LIEUX

Arve

Centre paroissial
Temple remis
au Lab

Champel-Malagnou

Deux centres
paroissiaux /
temples

Eaux-Vives

Un temple
une maison de
paroisse

2019

	Arve	Champel- Malagnou	Eaux- Vives
Membres	3'054	3'130	2'439
Donateurs	123	222	150
Assistance ass. générales	16	50	30
Assistance cultes	40	44/13	25

ÉTAT DES LIEUX (SUITE)

Pour les trois paroisses

Des paroissiens plutôt âgés, difficulté à attirer des jeunes

2000 : 12 pasteurs (10 EPT)

2020 : 3 pasteurs (2 EPT)

Difficulté à trouver des bénévoles prêts à s'engager à long terme

FINANCES BILANS 2018

2018	Arve	Champel- Malagnou	Eaux- Vives	Trois paroisses
ACTIFS	136'000	2'806'000	283'000	3'225'000
Circulants	124'000	89'000	272'000	485'000
Immobilisés	12'000	2'717'000	11'000	2'740'000
PASSIFS	136'000	2'806'000	283'000	3'225'000
Transitoires	22'000	34'000	22'000	78'000
Dettes	0	0	0	0
Fonds affect.	20'000	0	70'000	90'000
Cap/réserves	94'000	2'772'000	191'000	3'057'000

Attention : les actifs immobilisés sont sous-estimés !

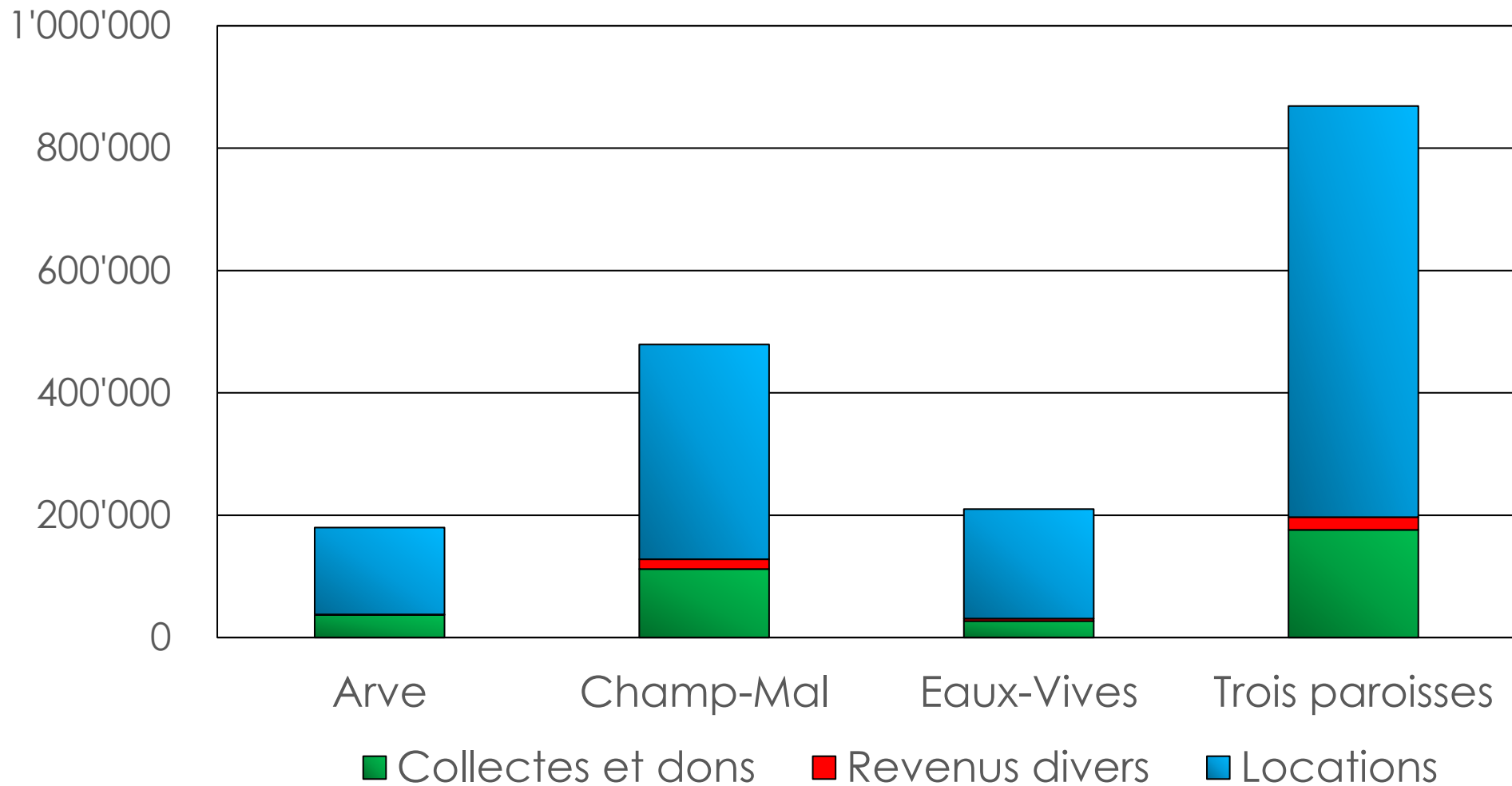
FINANCES ACTIFS : BIEN IMMOBILIERS

Centre paroissial de l'Arve Valeur d'assurance F 1'700'000	F 1'700'000
Parcelle EMS Arc en Ville (DDP) Rente foncière F 30'000 capitalisée à 5%	F 600'000
Bureaux en PPE Dumas 2 Estimation 350 m2 à F 6'000 Loyer F 100'000	F 2'100'000
Parcelle immeuble HM Rieu 1B (DDP) Rente foncière F 95'000 capitalisée à 5%	F 1'900'000
Maison de paroisse des Eaux-Vives Valeur d'assurance F 4'100'000	F 4'100'000
Total trois paroisses	F 10'400'000

FINANCES PRODUITS 2018

2018	Arve	Champel- Malagnou	Eaux- Vives	Trois paroisses	
Collectes / dons	37'000	112'000	27'000	176'000	20%
Revenus divers	800	16'000	4'000	20'800	2%
Locations	142'000	351'000	179'000	672'000	78%
TOTAL PRODUITS	179'800	479'000	210'000	868'800	100%

PRODUITS 2018



FINANCES CHARGES 2018

2018	Arve	Champel- Malagnou	Eaux- Vives	Trois paroisses	
Mission	6'000	105'000	18'000	129'000	15%
Salaires	77'000	210'000	86'000	373'000	45%
Divers*	22'000	56'000	15'000	93'000	11%
Entr. bâtiments	58'000	130'000	51'000	239'000	29%
TOTAL	163'000	501'000	170'000	834'000	100%

*Frais généraux, communication, dons

2. POURQUOI FUSIONNER ?

PROJET DE FUSION



23 JANVIER 2020

14/32

POURQUOI FUSIONNER ?

Avec 3 pasteurs (2 EPT), nécessité de travailler ensemble

Le fonctionnement actuel (depuis septembre 2018) est trop lourd : trois pasteurs à cheval sur trois paroisses et dépendant de trois conseils

- Une autre solution, la fédération, serait trop lourde (un conseil de plus)

POURQUOI FUSIONNER ?

- La gestion (finances et immobilier) sera centralisée
- Le conseil pourra mieux se consacrer à la mission
- Secrétariat centralisé plus efficace
- Dotation pastorale globale : fusion ou non, elle devrait rester la même.
- Fermeture de lieux : fusion ou non, le risque est le même.



3. COMMENT SERA LA NOUVELLE PAROISSE ?



LE NOM

PAROISSE PROTESTANTE RIVE GAUCHE



C'est le nouveau conseil qui devra organiser la nouvelle paroisse, mais nous proposons déjà quelques pistes.

La Commission électorale commune s'est mise au travail et a déjà rencontré des candidats de valeur pour le nouveau conseil.



MISSION

Paroisse de proximité dans la région
Centre-Ville Rive gauche

Pour les communautés actuelles, les
personnes sur le seuil ou éloignées de
l'Eglise

Avec Saint-Pierre, l'Espace Fusterie, l'Eglise
des enfants, le Lab, Contact-Jeunes, les
paroisses catholiques, etc.

MISSION (SUITE)

- **Célébrer**

Maintien du calendrier des cultes actuel

Tous les dimanches aux Eaux-Vives

Tous les dimanches à Champel ou Malagnou

Cultes du soir à Champel

Alternance cultes-événements et traditionnels

Pasteurs actifs et retraités, prédicateurs (laïcs)

*Cultes et rassemblements paroissiaux,
régionaux ou cantonaux*

...

MISSION (SUITE)

- **Prendre soin**

Dynamiser les visites

Activités sociales (Agapes, etc.)

Suivre les jeunes mariés, les parents des baptisés, les personnes en deuil, les anciens catéchumènes

Groupe de prière (WhatsApp, ...)

...

- **Transmettre et former**

Etudes bibliques, catéchisme pour les enfants,

...

ORGANISATION

CONSEIL DE PAROISSE

Un seul conseil de paroisse
(pas de commission par lieu)

Un bureau du conseil (président, vice-président, trésorier, un ministre)

Des conseillers responsables (animation des lieux, entretien des bâtiments, RH, musique...)

Des groupes de travail temporaires

ORGANISATION (SUITE)

Des personnes ressources pour soutenir le conseil, par exemple groupes pour le service du culte dans les différents lieux

SECRÉTARIAT

Actuellement 3 secrétaires à temps partiel
Après leur départ à la retraite (2022),
un.e secrétaire à plein temps,
plus un.e secrétaire à temps partiel,
dans un ou deux lieux

4. PROCESSUS DE FUSION



CALENDRIER

- Di 26 avril Dernière séance d'information Champel après le culte en commun avec nos trois pasteurs
- Di 24 mai Assemblées vote sur la fusion, simultanément et dans **trois lieux** différents après le culte
- Di 21 juin Election du conseil de paroisse à Malagnou après le culte

PROCÉDURE

La procédure est celle prévue par la Loi fédérale sur les fusions de 2003.

Nous avons déjà rencontré les 13 salariés des trois paroisses, la nouvelle paroisse reprendra à son nom l'ensemble des contrats de travail.



Le 24 mai, les trois assemblées devront approuver, à la majorité qualifiée de trois-quarts des membres présents, deux documents relativement techniques.

- **Contrat de fusion**

signé préalablement, sous réserve de l'approbation des trois assemblées, de l'exonération fiscale et de l'accord du Consistoire

- **Statuts de la nouvelle paroisse**
selon modèle standard EPG

COÛT DE LA FUSION

Il y aura transfert de propriété des anciennes à la nouvelle paroisse. L'exonération des droits d'enregistrement est prévue par la loi.

Nous demandons à l'Administration fiscale de la confirmer par un « ruling », nous lui demandons aussi le maintien de l'exonération des impôts sur le revenu et la fortune.

Il restera des frais de notaire et de Registre foncier entre F 5'000 et F 10'000.

MAINTENANT,
A VOUS DE POSER DES QUESTIONS !



Et si la fusion est refusée

- Des paroisses pourraient procéder rapidement à l'élection d'un conseil de paroisse.
- Des paroisses pourraient décider leur dissolution. Dans ce cas les biens de la paroisse reviendraient à l'EPG et le Consistoire attribuerait son territoire à une-des paroisse-s voisine-s.

- Une fusion entre deux paroisses serait aussi envisageable.

Aucun de ces scénarios ne résoudrait nos problèmes, le pire serait celui de la dissolution, qui traumatiserait les paroissiens et nous ferait perdre de beaux lieux de réunion et des sources de revenus pour financer la mission.

